

Salah Hamouri : Il est urgent d'intervenir pour sa libération immédiate

Il y a vraiment urgence pour Salah Hamouri, jeune franco-palestinien, non seulement les autorités israéliennes l'arrêtent sur de vagues soupçons, repoussent faute d'éléments à charge son procès à maintes reprises, mais enfin exercent un chantage odieux : qu'il accepte une condamnation de 7 ans. Hier 10 avril, Salah est passé devant le juge militaire et, sous la pression du chantage, a accepté de plaider coupable. Ce sont 7 ans qui ont été requis par le procureur du tribunal militaire. Ceci après 3 ans d'emprisonnement, avec 45 jours d'interrogatoires « spéciaux ».

Cette parodie de justice n'est pas tolérable. Les principes universels issus de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen d'août 1789 ont à s'appliquer y compris en Israël. Le "deux poids deux mesures" doit avoir une limite. Il n'est pas tolérable qu'un innocent soit contraint de se plier aux exigences de la « justice militaire » d'une armée d'occupation.

Les autorités françaises, à commencer par le Président de la République, se doivent d'exiger du gouvernement israélien que Salah soit immédiatement libéré.

Toutes les mesures d'intervention d'urgence auprès des autorités françaises et israéliennes pour exiger la libération de Salah sont indispensables. Nous appelons la population à adresser messages, courriers, en direction des représentants de l'Etat, comme des élus, pour que Président et gouvernement mènent une action énergique auprès des autorités israéliennes. Aussi nous vous demandons de signer la pétition jointe à ce texte.

Les signataires : AFPS Nord - Pas de Calais, UJFP, Collectif Afrique, CSP 59, Solidaires, Les alternatifs, LDH,LCR,....

Pétition à envoyer à la Préfecture du Nord

2 rue Jacquemars Gielée 59000 LILLE

14 avril 2008

à Monsieur Bernard Kouchner

Ministre des Affaires Etrangères

Monsieur le Ministre,

Vous connaissez la situation de notre compatriote Salah Hamouri.

Jeudi 10 avril, devant le Tribunal militaire d'Ofer, il a été contraint de céder au chantage du Procureur et de « plaider coupable » pour éviter une peine supérieure à 7 ans de prison.

Le jugement sera rendu cette semaine.

C'est le temps qu'il vous reste pour intervenir énergiquement auprès des autorités israéliennes et faire que Salah sorte de prison sans délai, lui qui a entamé sa quatrième année d'incarcération et n'a commis aucun acte délictueux.

Nous voulons croire, Monsieur le Ministre, que la France ne se dérobera pas à son devoir de solidarité envers un de ses ressortissants injustement poursuivi.

NOM, prénom	Adresse	Signature